



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Céline RENAUD	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Avenant n°1 à la convention de traitement des effluents de la commune de Bressey sur Tille sur la station d'épuration du SINOTIV'EAU de Remilly-sur-Tille

Le 16 Octobre 2018, Dijon métropole et le SINOTIV'EAU signaient une convention régissant les conditions techniques et financières du transport et du traitement des effluents de la commune de Bressey-sur-Tille dans le réseau du SINOTIV'EAU pour leur traitement sur la station d'épuration de Remilly-sur-Tille.

Afin d'améliorer la filière boues de la station d'épuration, le SINOTIV'EAU a fait réaliser courant 2022 des travaux pour un montant de 713.280 €. Ces travaux sont à amortir au travers de la facture d'assainissement des usagers de la station de Remilly-sur-Tille, dont les abonnés de la commune de Bressey-sur-Tille de la métropole font partie.

Les effluents de Bressey-sur-Tille représentent en moyenne 29% des effluents traités sur la station de Remilly-sur-Tille.

La couverture de 29% des amortissements de la facture des travaux de la station représente une augmentation de la surtaxe perçue par le SINOTIV'EAU, au titre de cette convention, de 0,0522 €/m³ d'effluents en provenance de Bressey-sur-Tille traités sur la station de Remilly-sur-Tille.

La surtaxe appliquée par le SINOTIV'EAU dans le cadre de la convention passe donc de 0,1437 €/m³ à 0,1959 €/m³.

Cette augmentation sera facturée au délégataire de l'assainissement de l'Est Dijonnais. L'augmentation de cette charge ne représente pas une augmentation significative des charges du délégataire et ne donne pas lieu à une révision des tarifs appliqués aux abonnés de l'assainissement de l'est dijonnais.

L'avenant à cette convention est joint en annexe. L'augmentation de la surtaxe appliquée à cette convention a été délibérée par le SINOTIV'EAU le 21 février 2023.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de traitement des effluents de la commune de Bressey-sur-Tille sur la station de Remilly-sur-Tille
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN